

**Ministère du Développement Rural
(MDR)**

**Organisation des Nations Unis pour
L'Alimentation et l'Agriculture (FAO)**

**TCP/MAU/3102- Projet d'appui technique à la préparation d'un état des lieux
et des perspectives du secteur agricole**

**LES INFRASTRUCTURES DANS LA STRATEGIE
DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL**

Dr Ahmedou Ould Mohamed Mahmoud

Août, 2006

TABLE DES MATIERES

Résumé, conclusions et recommandations	3
1 / Introduction Générale	8
2/ Agriculture Irriguée	9
2.1 Eléments de constat	9
2.2/ Diagnostic de la SDSR et programme d'action	10
2.3 / Situation actuelle et perspectives	11
3 / Agriculture Oasienne	14
3.1 / Diagnostic de la SDSR	14
3.2 / Problématiques	15
3.3 / Projets et programmes mis en œuvre pour le développement des oasis	16
3.3.1 / Mobilisation et gestion des ressources en eau	16
3.3.2 Besoins en infrastructures de base et interventions programmées	17
4 /Agriculture Pluviale	21
4.1/ Problématique	21
4.2 / Diagnostic de la SDSR	21
4.3 / Perspectives	22
4.4 / Principaux projets exécutés depuis l'élaboration de la SDSR et projets programmés à l'horizon 2015	24
Bibliographie	26

LES INFRASTRUCTURES DANS UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

Résumé, conclusions et recommandations

Sur la base des documents consultés et des discussions avec les responsables du Ministère du Développement Rural, nous avons pu dégager les principales conclusions et recommandations qui suivent, pour ce qui concerne les infrastructures :

Agriculture irriguée : L'Etat mauritanien a engagé des investissements considérables pour le développement de l'agriculture irriguée, à travers la construction des barrages de Diama et de Manantali et la réalisation des aménagements nécessaires, dans le triple objectif de contribuer à l'**autosuffisance alimentaire**, de soulager la balance des paiements et, au cours de la dernière décennie, de lutter contre la pauvreté.

*Vingt ans après la construction des barrages, force est de constater que ces résultats sont loin d'être atteints : près de 20 000 ha seulement sont **effectivement cultivés** chaque année, avec une rentabilité assez faible, **malgré les atouts et les potentialités considérables que recèle cette zone** : disponibilité de l'eau en quantité suffisante toute l'année, avec la maîtrise des eaux du fleuve ; 135 000 ha de terres cultivables et irrigables ; investissements considérables consacrés à la mise en valeur de ces terres ; politiques d'incitation, etc.*

Ces quelques éléments traduisent de manière éloquente l'ampleur de l'échec.

Mais l'échec se traduit aussi par l'incidence de la pauvreté dans la zone de l'irrigué (Rural Feuve), où elle demeure beaucoup plus forte que la moyenne nationale, même si elle est légèrement plus faible que dans les autres zones rurales du pays ; il se traduit enfin par l'abandon continu des périmètres irrigués qui reflète la désaffection des exploitants.

La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) a analysé en détail la situation de ce sous-secteur et identifié les contraintes qui pèsent sur son développement et un programme de grande envergure (le PDIAM) a été mis en place, qui devait permettre de créer les conditions d'un développement durable de l'agriculture irriguée, sur les plans technique, économique, financier et environnemental.

Au terme de la phase I du programme, on constate qu'il y'a globalement un retard relativement important dans la mise en œuvre effective des actions, en particulier au niveau des objectifs en matière de mise aux normes des périmètres qui n'ont été atteints qu'à hauteur de 30 % environ.

La faiblesse des capacités nationales en matière de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et d'exécution des travaux est identifiée comme l'une des principales causes à ce retard.

Dans la 2^{ème} phase du PDIAM, plus de 50 % des financements concernent les infrastructures.

Par ailleurs, en dehors du PDIAM que l'on pourrait qualifier de « colonne vertébrale » de la politique de l'irrigué, il existe plusieurs autres projets ou programmes, de taille plus ou moins importante, exécutés par différentes structures sous tutelle du MDR ou d'autres départements

qui interviennent dans la zone de l'irrigué ; nous n'avons eu suffisamment de temps pour pouvoir évaluer l'impact de ces projets.

Agriculture oasienne :

En ce qui concerne les infrastructures en particulier, l'agriculture oasienne est globalement traitée dans la SDSR avec une certaine légèreté, au regard de l'exhaustivité qui caractérise le traitement des questions afférant à l'agriculture irriguée ; on a ainsi l'impression que la vision au niveau de ce sous secteur reste assez « grossière » ; on en reste au stade de l'énoncé d'objectifs et d'axes d'intervention très généraux.

Ces insuffisances ont cependant été assez bien comblées dans les études qui ont été réalisées depuis lors, et en particulier celles qui ont été effectuées dans le cadre de l'évaluation du PDDO ; ces études ont davantage affiné le traitement des questions relatives à la zone oasienne et précisé ce qui était formulé de façon très générale par la SDSR.

Au cours des dernières années, de nombreux projets ont été réalisés pour le développement des oasis et en vue de fixer les populations dans leurs terroirs. Mais l'impact de ces projets est resté jusqu'ici très limité et les populations oasiennes fait partie du « rural autre » où l'incidence de la pauvreté est la plus forte, malgré un potentiel de développement important.

La mobilisation de ressources en eau suffisantes et la gestion rationnelle de ces ressources ont été identifiées par le CSLP comme principales contraintes à tout développement **durable** des oasis, et figurent, à ce titre, en tête des priorités du CSLP.

Le PDDO qui constitue actuellement le seul **projet intégré couvrant toute la zone oasienne**, en cours d'exécution ou envisagé sur le moyen terme, se fixe comme objectif la levée ou l'atténuation des principales contraintes identifiées dans le CSLP.

S'agissant des infrastructures, il a procédé à une revue relativement détaillée des infrastructures dans la zone oasienne. Les besoins ont été définis en prenant en compte d'une part les objectifs nationaux en matière de lutte contre la pauvreté et d'autre part, le cadre et les normes de programmation sectoriels. Par ailleurs, les critères d'éligibilité au programme ont été définis de manière assez pertinente, en prenant en compte les impératifs de cohérence avec les politiques sectorielles, les objectifs du CSLP, la pérennité des infrastructures et la rentabilité de l'investissement.

On peut considérer au total, qu'il existe une vision beaucoup plus claire sur les différents aspects de la problématique du développement des oasis avec le projet PDDO ; mais au jour d'aujourd'hui, on ne dispose pas d'un recul suffisant pour évaluer l'impact de ce projet, quelques actions limitées ayant pu être réalisées jusqu'ici.

Agriculture pluviale

Le diagnostic de la SDSR se limite à une description sommaire des modes de production avec quelques chiffres sur les superficies cultivées et les rendements, les consommations et les prix ; quelques contraintes sont évoquées, mais sans lien pertinent avec les insuffisances constatées. On ne peut pas, à la lumière de ce diagnostic, se faire une idée du taux de couverture des besoins, ni des disparités régionales en la matière, ni de l'impact des investissements réalisés.

Comme pour l'agriculture oasienne, les objectifs sont formulés de manière très générale et là aussi, l'approche n'est pas suffisamment affinée.

Une multitude de projets de taille plus ou moins importantes, comportant des composantes « Infrastructures » ont été mis en œuvre ou sont actuellement en cours d'exécution dans la zone pluviale. Le PGRNP et le PDRC qui constitue son prolongement en constituent les principaux.

Pour le PGRNP, l'absence d'une situation de référence dans l'évaluation du projet, n'a pas permis d'évaluer de manière précise son impact ; cette lacune a été prise en compte dans la formulation du PDRC qui a pour objectif d'étendre les interventions du PGRNP, notamment en matière d'infrastructures à d'autres régions de la zone pluviale, en renforçant notamment le suivi-évaluation.

Quelques questions générales

Les problèmes et remarques qui suivent s'appliquent indistinctement aux 3 sous-secteurs :

- *Beaucoup d'infrastructures hydrauliques, et en particulier des centaines d'ouvrages de captage des eaux de surface, ont été réalisés au cours des dernières années et de centaines d'autres sont programmés ou en cours d'exécution. On ne dispose pas d'une évaluation précise de l'impact de ces investissements, en termes quantifiables ; mais ce qui est certain, c'est que les objectifs attendus sont loin d'être atteints : on est toujours très loin de l'autosuffisance alimentaire, et les populaires bénéficiaires restent très pauvres.*
- *Il est constaté de manière générale, la mauvaise qualité des ouvrages réalisés qui s'explique en partie par la faiblesse des capacités de maîtrise d'ouvrage liée notamment à la multiplicité des intervenants ; ceci explique peut être le nombre élevé de réhabilitations en cours ou programmées*
- *Au-delà de la qualité des ouvrages, les quantités d'eau disponibles sont généralement très largement sous-utilisées, ce qui pose des questions, en particulier sur leur opportunité*
- *Compte tenu de ce qui précède et de l'importance des enjeux qui sont en cause (des investissements qui se chiffrent en milliards et des populations cibles très pauvres), il est impératif que les mesures minimales suivantes soient en œuvre dans les meilleurs délais :*
 - *A défaut de pouvoir mettre toutes les interventions en cours dans un vaste programme d'aménagement rural, il est indispensable d'avoir un minimum de cohérence et de concertation dans les interventions, de disposer à cet effet d'un cadre unifié de programmation et d'harmoniser les approches et les modalités d'exécution ; l'élaboration des récente des CDMT, si elle est bien utilisée pourrait contribuer à atteindre cet objectif ;*
 - *Au niveau de la conception de base, il faudrait s'affranchir de l'approche très restrictive qui a prévalu jusqu'ici, dans l'utilisation des eaux de surface : les ouvrages doivent être initiés dans une optique d'utilisation optimale des ressources en eau mobilisables et de maximisation de leur impact : alimentation en eau potable, réalimentation des nappes, etc ; et à cet effet*

tous les bénéficiaires potentiels doivent être impliqués dès la phase d'identification ;

- *Suivi-évaluation : on note partout des insuffisances importantes en matière de suivi évaluation, ce qui explique la difficulté constatée un peu partout d'évaluer l'impact des projets et programmes. Dans le contexte actuel du Ministère du Développement Rural, caractérisé par l'éparpillement des projets et l'absence de coordination dans leurs interventions, une direction centrale chargée du suivi-évaluation, dotée de ressources humaines de qualité et suffisamment impliquée dans le suivi-évaluation rapproché pourrait constituer un palliatif, notamment pour synthétiser les expériences en vue de leur vulgarisation ; à cet effet, des modalités précises doivent être définies pour concrétiser cette implication et intégrées comme obligation dans la mise en œuvre des projets.*
- *Faiblesse des capacités nationales d'exécution : il s'agit là d'un problème d'ampleur nationale, auquel sont confrontées toutes les administrations publiques qui assurent la maîtrise de travaux - dont la plupart des structures du Ministère du Développement Rural - et pour lequel des solutions urgentes doivent être mises en œuvre : il s'agit, d'une part, de mettre en place des mécanismes de formation pour les entreprises et les bureaux d'études, couvrant les différents domaines des marchés de travaux : préparation des offres, gestion des marchés, organisation des travaux, gestion des chantiers etc.*
- *Conditions financières peu attractives : il est constaté de manière générale au niveau national, singulièrement dans certains projets du Ministère du Développement Rural, le faible taux de participation des entreprises étrangères aux appels d'offres internationaux et plus spécifiquement du faible engagement des entreprises nationales à s'équiper en matériel performant pour exécuter les travaux, ce qui est, en partie, à l'origine de la faiblesse de la capacité d'absorption des investissements . Plusieurs facteurs peuvent entrer en ligne de compte, mais il est certain que la taille financière des marchés joue un rôle déterminant dans ce problème ; d'où l'intérêt de regrouper tous les projets d'infrastructures dans de grands appels offres susceptibles d'intéresser les grandes entreprises étrangères pour lesquelles les coûts d'aménage et de repli du matériels sont dissuasifs et encourageant les entreprises nationales à s'équiper pour réaliser ces marchés.*
- *Dans le même ordre d'idées, l'environnement général des affaires d'une part et la réglementation des marchés publics qui ne prévoit pas de « listes rouges » de mauvais exécutants et qui n'intègre pas des mécanismes de bonification liés à la qualité d'exécution des marchés (qualité des travaux, respect des délais, respect des coûts), favorisent la prolifération de « faux entrepreneur » et découragent les candidats potentiels à l'exécution des marchés. L'intégration de certains mécanismes au niveau du code des marchés publics devrait contribuer à atténuer ce problème.*

Désenclavement : le désenclavement est reconnu comme contrainte majeure pour les 3 sous-secteurs et là aussi, de nombreux projets du Ministère du Développement Rural ou d'autres départements mènent des actions sans concertation et en dehors de toute planification, tant il

est vrai qu'il n'existe pas de stratégie nationale de transport rurale, la stratégie existante, ne descendant pas au niveau du rural. Le Ministère de l'Équipement mène actuellement une étude importante pour l'élaboration d'une stratégie pour les transports terrestres, dont les termes de références intègrent pour une fois, les problèmes du secteur rural. Il est très important que le Ministère du Développement Rural ne rate pas cette opportunité et se prépare à temps pour s'assurer que ses besoins ont été suffisamment pris en compte, lors de la validation de l'étude. Il devra mener par la suite une action énergique et continue de plaidoyer pour inscrire les besoins dans les priorités des programmes mis en œuvre par le Ministère chargé de l'Équipement.

1 / Introduction Générale

A la fin des années 90, le Gouvernement mauritanien a décidé, en accord avec ses partenaires au développement, de concentrer tous ses efforts sur la lutte contre la pauvreté pour faire face à la détérioration des conditions de vie des populations, particulièrement sous l'effet conjugué des sécheresses successives et des politiques d'ajustement structurel.

S'agissant du secteur rural, le gouvernement a consacré au cours des dernières décennies des financements importants pour le développement du secteur rural. Cependant les résultats obtenus restent très insuffisants ; non seulement la part du secteur dans la formation du PIB demeure très faible, au regard des efforts consentis et aux potentialités du secteur, mais l'incidence de la pauvreté y demeure très forte.

La lutte contre la pauvreté constituant désormais l'axe central des politiques économiques et sociales du pays et le secteur rural constituant l'une des zones d'intervention prioritaires du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), les politiques sectorielles devaient être revues afin d'assurer leur adéquation avec les objectifs spécifiques du CSLP.

C'est dans ce cadre qu'a été élaborée la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) dont l'objectif global est de réduire la pauvreté en milieu rural.

Les infrastructures au sens large (ouvrages hydrauliques pour la maîtrise de l'eau et les aménagements connexes, routes et pistes de désenclavement, infrastructures et équipements pour la fourniture de l'énergie, télécommunications, etc) jouent un rôle déterminant dans l'atteinte des objectifs du développement rural en général, singulièrement dans la lutte contre la pauvreté dans ce milieu.

La présente consultation entre dans le cadre d'une revue générale du secteur rural. Elle couvre le volet « Infrastructures » et s'attachera, **dans la limite du temps imparti**, à réaliser ce qui suit :

- S'assurer que les Infrastructures ont été suffisamment prises en compte dans toutes leurs dimensions dans la SDSR et en particulier dans le plan d'action ; le cas échéant, on essayera de mettre en évidence les aspects qui ne l'auront pas été.
- Des études ont pu être menées ou des réflexions engagées - postérieurement à l'élaboration de la SDR - qui ont traité des thèmes particuliers ou qui ont approfondi des questions spécifiques se rapportant à ce 2 volet et dont les résultats permettent d'enrichir la SDSR ou d'en combler certaines lacunes ; on essayera de faire le point à ce sujet en vue des éléments pertinents dans la stratégie sectorielle.
- De nombreuses autres institutions publiques mènent des actions qui ont des incidences ou des interférences directes ou indirectes sur le secteur rural (départements chargés de l'équipement, l'hydraulique, l'énergie, la lutte contre la pauvreté, CSA, etc) ; c'est également le cas pour des acteurs de la société civile et du secteur privé. Il faudrait là aussi s'assurer de la prise en compte des interventions de ces acteurs dans la stratégie sectorielle. Sur un autre plan, il faudrait s'assurer de la

cohérence d'ensemble des interventions de ces différents acteurs pour une utilisation optimale des ressources allouées au secteur rural.

- Enfin, on essayera de façon plus générale de « réactualiser » le diagnostic de la SDSR, en matière d'infrastructures : en effet, le diagnostic établi par la SDSR date de décembre 2001 ; et si les grandes orientations stratégiques au niveau national, comme au niveau sectoriel, n'ont pas fondamentalement changé depuis cette époque, il y'a lieu de cependant de réactualiser ce diagnostic, en raison des évolutions importantes qui se sont produites depuis lors :
 - Le cadre institutionnel du secteur rural a connu des changements importants depuis l'élaboration de la SDSR : restructurations, apparition de nouveaux acteurs, modification ou adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires, etc ;.
 - De nombreux programmes et projets ont vu le jour ou sont devenus opérationnels après 2001 : PDIAM, PAROA, PDDO, etc ;
 - Des réalisations importantes ont été enregistrées dans les domaines des Infrastructures depuis l'élaboration de la SDSR aussi bien au niveau des directions et projets du département chargé du développement rural qu'au niveau des autres acteurs du secteur rural. Il s'agit de réalisations physiques (ouvrages et aménagements hydrauliques, routes, pistes, etc), mais aussi d'études générales ou spécifiques, d'expérimentations, d'actions de formation, et (ou) de sensibilisation, de vulgarisation, etc.

2/ Agriculture Irriguée

2.1 Eléments de constat

L'agriculture irriguée est pratiquée essentiellement dans les régions situées le long du fleuve Sénégal qui constitue le seul cours d'eau pérenne en Mauritanie.

Les sécheresses successives et partant le caractère aléatoire des cultures en zone pluviale et oasisienne d'une part et l'absence d'autres ressources en eau pérennes en dehors du fleuve d'autre part ont conduit très tôt la Mauritanie à prendre conscience de la nécessité d'assurer la maîtrise des eaux du fleuve, principalement pour les besoins de l'agriculture.

Vingt ans après la construction des barrages, près de 20 000 ha seulement sont **effectivement cultivés** chaque année, avec une rentabilité assez faible, **malgré les atouts et les potentialités considérables que recèle cette zone** : disponibilité de l'eau en quantité suffisante toute l'année, avec la maîtrise des eaux du fleuve ; 135 000 ha de terres cultivables et irrigables ; investissements considérables consacrés à la mise en valeur de ces terres ; politiques d'incitation, etc.

Ces quelques éléments traduisent de manière éloquente l'ampleur de l'échec.

Mais l'échec se traduit aussi par l'incidence de la pauvreté dans la zone de l'irrigué (Rural Feuve), où elle demeure beaucoup plus forte que la moyenne nationale, même si elle est légèrement plus faible que dans les autres zones rurales du pays ; il se traduit enfin par l'abandon continu des périmètres irrigués qui reflète la désaffection des exploitants.

2.2/ Diagnostic de la SDSR et programme d'action

La SDSR a identifié de nombreuses contraintes qui expliquent cette situation, dont on peut citer, pour ce qui est des infrastructures et aménagements agricoles :

- La mauvaise conception et la réalisation sommaire des périmètres, avec notamment l'absence de levés topographiques, d'études de sols, de systèmes de drainage, de planage adéquat, etc ;
- Le mauvais entretien des périmètres et des ouvrages et équipements d'irrigation : canaux, motopompes, etc ;
- L'enclavement et le coût des transports ;
- L'engorgement des axes hydrauliques ;

La lettre de Politique de Développement de l'Agriculture Irriguée (LPDAI) constitue la base des politiques sectorielles dans ce domaine depuis 1999. Elle se fonde sur le principe de concentrer les efforts sur la préservation de ce qui existe déjà, en créant les conditions nécessaires pour rendre les exploitations viables, à travers la réhabilitation des périmètres existants, sur la base de normes minimales d'aménagement à définir, et avec la mise en place d'un système d'incitation à la mise aux normes des périmètres à réhabiliter et pour les extensions pour des cultures à haute rentabilité.

Sul plan « technico-institutionnel », ce mécanisme d'incitation s'accompagne du transfert de la maîtrise d'ouvrage effective des périmètres coopératifs de la SONADER aux exploitants.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, un programme de grande envergure a été mis en place avec l'appui des partenaires au développement, principalement l'IDA : le Programme de Développement de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie (PDIAM).

Le PDIAM, conçu pour une durée de 11 ans devait permettre de créer les conditions d'un développement durable de l'agriculture irriguée, sur les plans technique, économique, financier et environnemental. Il s'est fixé pour principal objectif la réhabilitation de 20 000ha et il comporte un volet consacré au développement des infrastructures publiques (grands ouvrages hydrauliques, désenclavement, ...) et privés (crédit de subvention).

Le postulat de la SDSR au sujet de l'agriculture irriguée est que son impact dans la stratégie de lutte contre la pauvreté est crucial du fait des populations concernées (plus du 1/3 de la population du pays), de l'importance des emplois générés, de la valeur ajoutée distribuée, de son importance dans la sécurité alimentaire et enfin du potentiel de développement considérable que recèle ce secteur.

2.3 Situation actuelle et perspectives

Le PDIAM constitue l'instrument principal de mise en œuvre de la stratégie sectorielle au niveau irriguée. L'évaluation de la phase I de ce programme a eu lieu en février 2005. S'agissant des aspects liés aux infrastructures, le rapport d'évaluation note principalement ce qui suit :

- Mauvaise conception et/ou construction sommaire des périmètres : « des normes et règles solides ont été instituées sur le plan technique et environnemental, sans pour autant être rigides, afin d'éviter toute augmentation inutile des charges d'investissement » ;
- Mauvaise gestion et manque d'entretien des périmètres irrigués et du matériel d'exploitation : « les autorités ont tenté de remédier en élaborant des procédures d'exploitation et d'entretien ».
- La remise en état des périmètres irrigués a connu un certain retard, avec 1000 ha seulement qui ont été remis en état au lieu des 3000 prévus, pour les raisons suivantes :
 - les faibles capacités aussi bien des agences publiques que des entreprises privées de conseils et d'ingénierie ;
 - le mauvais état des routes rurales qui se transforment en boue à la moindre pluie, ce qui limite la réalisation des travaux de génie civil à environ six mois dans l'année ;
 - le manque d'intérêt des propriétaires privés dont certains ont eu à pâtir des conditions atmosphériques exceptionnellement mauvaises en 1999-2000 (inondations) et en 2001-200 » (froid).

Suite à cette à cette évaluation, il a été conclu que la phase I a rempli toutes les conditions requises et il a été décidé entre le Gouvernement et la Banque Mondiale de consolider les acquis de la 1^{ère} phase du programme en mettant en œuvre la phase II « pour surmonter complètement les obstacles bien ancrés de l'agriculture irriguée en Mauritanie ».

Les investissements dans « l'infrastructure d'irrigation » constituent l'un des 3 axes d'intervention prioritaires de la phase II, qui se fixe pour objectif d'augmenter la superficie des périmètres irrigués viables de 5000 hectares au cours de cette période. A cet effet, un tableau de bord a été mis au point pour permettre d'examiner tous les mois l'avancement des travaux de réhabilitation et veiller à ce que les travaux de génie civil soient bien terminés avant la saison des pluies.

La part des infrastructures dans le financement global représente 53 %. Elle couvre en particulier :

- les aspects techniques, économiques et environnementaux de la réhabilitation, de l'extension et de la création de périmètres irrigués dont la réalisation avait déjà commencé dans la phase I ;

- la construction des infrastructures publiques prioritaires identifiées au cours de la phase I et devant permettre d'améliorer l'approvisionnement et le drainage de l'eau, l'accès aux routes rurales, la production d'électricité ainsi que l'infrastructure de base des marchés ;
- la recherche et le développement en matière de pompage de l'eau ;
- les études de faisabilité sur les investissements à réaliser au cours de la phase III.

Par ailleurs, le programme comporte une sous-composante suivi-évaluation à l'intérieur de laquelle il est prévu la mise en place d'un système d'informations géographiques (SIG) rural .

Au chapitre des leçons tirées de l'exécution de la phase I, le constat au sujet des infrastructures, porte essentiellement ce qui suit :

- les entreprises de travaux de génie civil basées hors de Mauritanie qui sont régulièrement invitées à présenter des offres, mais qui ne sont guère incitées à le faire parce que les paiements sont effectués en monnaie locale, devraient être encouragées à répondre à ces appels d'offres et à s'associer avec des mauritaniens afin de renforcer les capacités de ces derniers et d'exercer une pression à la baisse sur le coût de la construction des périmètres irrigués ;
- les programmes de renforcement des capacités, ciblant les prestataires publics et privés, restent nécessaires pour garantir la qualité et la viabilité des prestations ;
- La construction d'une infrastructure permettant de contenir les inondations doit être financée, en tout ou en partie, à l'aide de fonds publics, étant donné les risques d'inondation et l'existence d'une assurance récolte.

Enfin il est précisé que l'entretien des infrastructures secondaires et tertiaires placées sous la responsabilité des producteurs est prise en compte dans les études de faisabilité préalables aux investissements.

A la lumière de ce qui précède , on peut noter les observations essentielles qui suivent :

- Les principes généraux d'intervention du programme - ainsi d'ailleurs que ses modalités d'exécution - ne sont pas mis en cause ;
- comme prioritaire. Cependant le rapport ne précise pas les actions retenues concrètement pour réaliser cet objectif et nous n'avons pas eu le temps de discuter de ces questions avec la Direction du projet ou consulter les documents traitant de ces questions, s'ils existent. Nous tenons cependant à souligner l'importance capitale que revêt ce problème qui se pose - il importe de le noter - dans des termes semblables au niveau national et qui limite considérablement la capacité nationale en matière d'absorption des investissements et partant l'atteinte des objectifs de développement.

En dehors du PDIAM que l'on pourrait qualifier de « colonne vertébrale » de la politique de l'irrigué, il existe plusieurs autres projets ou programmes, de taille plus ou moins importante, exécutés par différentes structures sous tutelle du MDR ou d'autres départements qui interviennent dans la zone de l'irrigué (zone du Fleuve) et dont on peut citer notamment :

- Projet d'Amélioration des Cultures de Décru de Maghama-Phase II (PACDM II) ;
- Projet d'Aménagement Hydro-Agricole Brakna Ouest ((PAHABO) ;
- Projet de Réduction de la Pauvreté /Aftout Sud et Karakoro (PASK) ;
- Programme Régional de Développement et de Lutte contre la Pauvreté (PRDLCP) ;
- Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté (PRLCPG) ;
- Projet de Gestion des Ressources Naturelles dans la wilaya du Guidimaka (PGRNG) ;

Nous avons pu consulter rapidement certains documents concernant ces projets ; mais nous n'avons pas eu le temps de collecter des documents essentiels et récents concernant ces projets et surtout d'analyser leur impact sur le développement de la zone et la cohérence d'ensemble de leurs interventions en vue de faire les recommandations appropriées pour améliorer l'efficacité des projets futurs.

D'après les informations recueillies, ces interventions se font sans aucune coordination et sans concertation, ni au niveau de la conception des projets, ni au niveau de la programmation des interventions, ni au niveau des modalités de mise œuvre et des approches d'après-projet (gestion des ouvrages, financement de l'entretien, etc). Par ailleurs, la qualité des ouvrages laisserait à désirer.

Enfin, s'agissant du désenclavement, identifié comme l'une des plus importantes contraintes au développement de l'agriculture irriguée, des infrastructures importantes ont été réalisées après la SDSR et d'autres sont en cours de réalisation, dont on peut citer notamment, au niveau du programme du Ministère de l'Équipement et des Transports :

Achevées ou en cours d'exécution

- La route bitumée Rosso-Boghé ;
- La route bitumée Kaedi-M'Bout-Sélibaby-Gouraye ;

Prévues dans le cadre du Programme prévisionnel 2006-2016, qui coïncide pratiquement avec l'horizon de la SDSR

- Tidjikja-Boumdeid, Kiffa-Kankossa-Ouldyenge-Sélibaby-Kayes ;
- Maghama-Kaedi ;

Il est prévu également dans ce cadre le dédoublement de la route Nouakchott-Rosso ainsi que la construction du pont de Rosso sur le fleuve Sénégal.

Mais comme il a été signalé plus haut, il est indispensable que le MDR s'implique davantage dans le suivi rapproché du programme d'infrastructures routières mis en œuvre par le Ministère de l'Équipement pour insérer les besoins du développement rural dans les priorités de ce programme.

Il y a lieu de noter par ailleurs que la plupart des projets cités ci-dessus comportent une composante désenclavement plus ou moins importante, mais nous n'avons pas eu le temps de prendre connaissance des détails de ces programmes.

3 / Agriculture Oasienne

3.1 Diagnostic de la SDSR

En ce qui concerne les infrastructures en particulier, l'agriculture oasienne est globalement traitée dans la SDSR avec une certaine légèreté, au regard de l'exhaustivité qui caractérise le traitement des questions afférant à l'agriculture irriguée ; en effet :

- La connaissance et l'amélioration de la gestion de la ressource en eau ainsi que l'aménagement des infrastructures de désenclavement sont identifiés parmi les 4 axes d'intervention prioritaires. La SDSR ne justifie pas en quoi ces 2 axes d'intervention sont bien ceux qui conditionnent le développement durable du sous secteur.
- Ces 2 questions sont renvoyées aux « programmes des services de l'Hydraulique » et aux « priorités du programme national d'aménagement rural » pour ce qui est du « désenclavement des zones oasiennes non couvertes par les programmes actuels ». Or, il n'existe pas de « programme national d'aménagement rural ».
- Les interventions censées être réalisées par les autres départements ne font pas l'objet de critères de sélection ou de priorisation, alors que pour l'agriculture irriguée, les critères sont bien définis, voire même quantifiés ;
- Contrairement à l'agriculture irriguée pour laquelle un tableau comportant les projets inscrits au PIP, y compris ceux dont les financements sont à rechercher, a été présenté juste après le plan d'action, aucun tableau n'a présenté pour l'agriculture oasienne, malgré qu'on parle de projets en fin d'exécution et d'autres dont le démarrage est prévu rapidement, c'est-à-dire qu'on est censé connaître les bailleurs de fonds et les principaux objectifs.
- Enfin des questions aussi importantes que l'accès des populations oasiennes aux services sociaux de base sont pratiquement occultées par la SDSR, alors qu'elles sont fondamentales pour le développement des oasis et la fixation des populations oasiennes dans leurs terroirs, raison pour laquelle elles sont retenues comme axes d'intervention prioritaires dans le CSLP.

On a ainsi l'impression que la vision au niveau de ce sous secteur reste assez « grossière » ; on en reste au stade de l'énoncé d'objectifs et d'axes d'intervention très généraux.

Ces insuffisances ont cependant été assez bien comblées dans les études qui ont été réalisées depuis lors, et en particulier celles qui ont été effectuées dans le cadre de l'évaluation du Projet de Développement Durable des Oasis (PDDO) ; ces études qui ont été réalisées sur financement du FIDA, ont davantage affiné le traitement des questions relatives à la zone oasienne et précisé ce qui était formulé de façon très générale par la SDSR.

3.2 / Problématiques

La sécheresse qui sévit depuis bientôt quarante ans a eu des conséquences dramatiques au niveau de toutes les régions du pays. Les oasis ont été parmi les plus affectées : ensablement, baisse du niveau des nappes phréatiques captées pour les besoins domestiques, mais aussi pour l'irrigation, conduisant à l'assèchement de nombreux puits traditionnels ou exigeant leur surcreusement continu pour suivre la baisse de la nappe.

L'augmentation continue des profondeurs de puisage, mais aussi l'accroissement important des besoins, avec le développement des cultures maraîchères au cours des dernières décennies, a imposé le recours à des moyens d'exhaure modernes qui ont progressivement remplacé le chadouf traditionnel, particulièrement dans l'Adrar et le Tagant où l'utilisation abusive des motopompes constitue désormais une menace pour la survie de certaines oasis (exemple de Tawaz, dans la région d'Atar).

Les oasis, jadis prospères se sont appauvries dans « le relatif », ce qui a entraîné l'abandon de certaines palmeraies et l'exode de nombreux oasiens vers les grandes villes pour s'adonner à des activités plus rentables (commerce,...), mais aussi en quête de meilleures conditions de vie : éducation, santé, ...

Pour faire face à cette situation, le gouvernement mauritanien a réalisé de nombreux projets pour le développement des oasis afin de fixer les populations dans leurs terroirs. Mais l'impact de ces projets est resté jusqu'ici très limité et les populations oasiennes sont aussi classées parmi les populations les plus pauvres au niveau national ; en effet la zone oasienne fait partie du Rural Autre », où l'incidence de la pauvreté est la plus forte, et ce, malgré un potentiel de développement important.

La valorisation de ce potentiel reste handicapée par de nombreuses contraintes qui ont été identifiées dans le CSLP et dont la levée a retenue comme prioritaire dans la mise en œuvre des politiques nationales.

La mobilisation de ressources en eau suffisantes et la gestion rationnelle de ces ressources constituent le préalable à tout développement **durable** des oasis, et figurent, à ce titre, en tête des priorités di CSLP.

3.3/Projets et programmes mis en œuvre pour le développement des oasis

De nombreux projets et programmes ont été mis en œuvre au cours des dernières années pour le développement des oasis. Le Programme de Développement Durable des Oasis (PDDO) constitue actuellement le seul **projet intégré couvrant toute la zone oasienne** (l'Adrar, le Tagant, l'Assaba et les 2 Hodh), en cours d'exécution ou envisagé sur le moyen terme. Il se fixe comme objectif la levée ou l'atténuation des principales contraintes identifiées dans le CSLP.

Principaux axes d'intervention et contenu du PDDO en matière d'infrastructures de base

3.3.1 Mobilisation et gestion des ressources en eau

Une meilleure connaissance des ressources en eau mobilisables

De manière générale, les ressources en eau au niveau du pays, et en particulier les eaux souterraines ne sont pas suffisamment bien connues. La zone oasienne est parmi les mieux couvertes en termes d'études (c'est particulièrement le cas pour le Tagant et surtout l'Adrar). Mais les données disponibles sont souvent anciennes et le niveau des connaissances reste dans l'ensemble très insuffisant pour asseoir une stratégie de développement **durable** des oasis.

L'amélioration de l'état des connaissances sur les ressources en eau est retenue comme axe d'intervention prioritaire.

Les actions prévues dans ce cadre portent sur ce qui suit :

- L'actualisation des données sur le potentiel oasien exploitable : elle vise notamment à actualiser les données de l'Atlas des oasis réalisé en 2004 par la FAO. L'objectif est de réaliser une couverture aérienne des oasis avec des photo-satellites récentes à des échelles appropriées (1/10000) pour servir de support à l'élaboration de plans de développement à l'échelle de l'oasis. D'ores et déjà, un système d'informations géographiques (SIG) a été réalisé pour les régions de l'Adrar et du Tagant avec l'appui de la JICA. Ce système fournit les données suivantes :
 - la démographie ;
 - les données sur les barrages (position géographique, cuvette, quelques données sur les bassins versants..) ;
 - les puits ;
 - la qualité de l'eau.

Ce système est aujourd'hui opérationnel. Par la suite, la couverture des données sera réalisée pour les deux Hodhs et l'Assaba.

- L'évaluation des potentialités en eau souterraines et de surface mobilisables : dans ce domaine, il est prévu de réaliser une synthèse des connaissances disponibles sur les aquifères exploités dans les 5 wilayas couvertes par le programme et une évaluation des volumes exploitables au niveau des aquifères existants ; un volet de cette étude est consacré à l'évaluation des potentialités en eaux souterraines profondes dans l'Adrar où on assiste à une surexploitation de la nappe phréatique qui se traduit par une baisse

substantielle et continue de son niveau, dans certaines zones (Tawaz...), avec l'utilisation de milliers de motopompes surdimensionnées par rapport aux capacités de la nappe ; il est prévu également dans le cadre de cette étude d'identifier les sites potentiels pour les ouvrages de surface (seuils, barrages) et d'évaluer leurs principales caractéristiques. Dans le cadre du projet PAROA, une étude sur les eaux souterraines profondes dans cette zone était envisagée ; un forage profond a été réalisé ; noter ce qui a été fait dans cette étude ; voir également ce qui est éventuellement prévu par le CNRE dans le PIP.

L'amélioration des conditions d'exploitation et de gestion des ressources en eau

Les actions prévues dans ce cadre portent sur ce qui suit :

- L'application des dispositions légales et réglementaires du Code de l'Eau : jusqu'ici, malgré les dispositions claires et pertinentes existant déjà dans l'ancien Code de l'Eau, et notamment les dispositions définissant des seuils de prélèvements en fonction des aquifères en place et l'obligation de procéder aux formalités réglementaires (déclaration, autorisation,...) pour l'exploitation de la ressource, les usagers ne respectent pas ces dispositions et les services publics compétents (services du Ministère de l'Hydraulique) n'exercent pas leurs prérogatives de police en la matière.
- La promotion de pratiques, de techniques et de systèmes efficaces d'irrigation : les conditions actuelles d'utilisation des ressources en eau pour l'irrigation dans les oasis sont génératrices d'un gaspillage inadmissible de ces ressources réputées rares et fragiles ; le développement durable de l'agriculture oasienne passe nécessairement par une utilisation plus rationnelle de ces ressources, aussi bien pour la préservation de la ressource que pour diminuer le coût de l'eau qui constitue l'une des plus importantes contraintes à la rentabilité de l'agriculture oasienne.
- L'amélioration de la recharge des nappes aquifères, avec la réalisation de seuils de ralentissement ou d'ouvrages de retenue dans les zones favorables.

3.3.2 Besoins en infrastructures de base et interventions programmées

Il a été procédé à une revue relativement détaillée des infrastructures dans la zone oasienne. Les besoins ont été définis en prenant en compte les objectifs nationaux en matière de lutte contre la pauvreté d'une part, le cadre et les normes de programmation sectoriels, d'autre part.

Par ailleurs, les critères d'éligibilité au programme ont été définis de manière assez pertinente, en prenant en compte :

- les impératifs de cohérence avec les politiques sectorielles (normes, programmation, modalités de réalisation, maîtrise d'ouvrage, exécution, exploitation...);
- les objectifs retenus dans CSLP ;
- la pérennité des infrastructures (approches participatives, contribution des bénéficiaires aux coûts en vue d'un engagement plus fort dans l'entretien ultérieur, cohésion sociale, capacités d'organisation,..)

- la rentabilité de l'investissement : potentiel de production confirmé, etc

Ouvrages hydrauliques de retenue d'eau et de recharge des nappes

Se référant à la base de données de la Direction de l'Aménagement Rural (DAR), le document de projet avance le chiffre de quelques 223 barrages de retenue d'eau, de taille variable existant dans la zone du programme, dont près de 1/3 seraient endommagés. On ne précise pas le nombre de barrages spécifiques aux oasis.

Les précisions données à ce sujet concernent 28 ouvrages répartis entre les 3 wilayas de l'Adrar, du Tagant et de l'Assaba réalisés par le Projet Oasis II. Il s'agit de seuils de ralentissement des eaux, de murets de protection des berges, de micro-barrages de retenue en terre.

Au sujet des ouvrages prévus dans les programmes hydrauliques de surface en préparation, le document présente les ouvrages de recharge de nappes (une trentaine) prévus dans l'Adrar dans le cadre du Projet d'Aménagement Rural des Oasis de l'Adrar (PAROA).

Outre les critères d'éligibilité communs à toutes les composantes du Programme, la réalisation d'infrastructures hydrauliques structurantes (seuils et petits barrages) dans le cadre du PDDO est assujettie aux résultats d'une « étude d'impacts qui traite la question selon une approche de bassin versant et non pas des besoins individuels de chaque oasis ».

Le programme de réalisations prévu pour cette composante a été défini par la Mission de formulation. Il porte sur la réalisation de barrages, de seuils en gabion et de digues filtrantes et précise la répartition de ces ouvrages entre les 5 wilayas de la zone du programme. Il n'est pas précisé explicitement si ces choix ont été opérés sur la base des critères d'éligibilité ci-dessus.

Infrastructures de transports/désenclavement

Sont citées dans le document de projet, les routes bitumées existant dans la zone du Programme (RN2 et RN3) et celles dont la construction est prévue dans le programme prioritaire du CSLP, dont en particulier la route Aioun-Nioro qui est située dans la zone du Programme.

Sont également présentées des informations détaillées relatives à deux programmes routiers en cours ou imminents : programmes financés par l'Union Européenne portant sur 174 kilomètres de pistes dans l'Adrar dans le cadre du Projet PAROA dont le démarrage était prévu en 2003 et programme de désenclavement réalisé dans le Tagant dans le cadre du Programme d'Aménagement Rural en Zone Pluviale (PARP) ; le volet désenclavement de ce dernier programme n'a pu être mené à son terme en raison de problèmes techniques de mise en œuvre.

Le document précise : « des indications sur les routes et pistes, ainsi que les routes en terre, ainsi que le niveau de services qu'elles assurent n'ont pu être obtenues » et ce, malgré qu'il note juste après : « la DGTP a effectué un inventaire de toutes les routes et pistes jusqu'aux niveaux des chefs lieu de communes » ; inventaire qui a porté sur 10.297 km de routes dont 872 km en terre et 6.901 km de pistes.

En matière de désenclavement, le PDDO se fixe comme objectif l'atténuation des conditions d'accès et d'enclavement de certaines oasis par l'amélioration de la praticabilité et du niveau de service des voies d'accès.

L'enveloppe financière étant limitée, l'option retenue est de réaliser des actions ponctuelles afin de « satisfaire le plus grand nombre possible de besoins de désenclavement ». Il est prévu dans ce cadre :

- De traiter les points critiques au moyen d'ouvrages ponctuels munis de plate-formes d'accès : radiers submersibles, passages busés, dalots, etc ;
- D'améliorer la praticabilité de tronçons limités de pistes au moyen d'aménagements spécifiques : ouverture, balisage d'emprise sur certains tronçons rocailleux, aménagement de hérissons de moellons ou de plate-formes latéritiques dans les zones inondables glissantes ou de faible portance, des passages de dunes, etc.

La réalisation de ces ouvrages est soumise à de nombreuses conditions dont l'existence d'un potentiel productif suffisant, d'une bonne cohésion et d'un bon niveau d'organisation des communautés bénéficiaires et enfin de la participation de ces communautés aux coûts d'investissement.

Les interventions prévues en matière de désenclavement concernent essentiellement l'Adrar et le Tagant. Les actions retenues ont fait, à ce stade, l'objet d'une identification sommaire.

Nous avons pu consulter certains documents disponibles à la Direction des Travaux Publics, dont notamment :

- Le programme prévisionnel 2006-2016 ;
- Les termes de références de l'étude relative à la stratégie des transports terrestres, qui est actuellement en cours, sur financement de l'Union Européenne.

Les actions prévues dans le cadre du programme prévisionnel 2006-2016 dans la zone du programme concernent la construction des routes suivantes :

Routes nationales

- Atar-Tidjikja ;
- Tidjikja-Boumdeid-Kiffa-Kankossa-Ouldyenje-Sélibaby-Kayes au Mali ;
- Néma-Adelbegrou-Nara au Mali ;
- Néma-Adelbegrou-Niono au Mali ;

Routes départementales

- Oualata-Néma ;
- Djiguenny-Route de l'Espoir ;
- Awjeft-Atar ;
- Ouadane-Chinguitti-Atar ;
- Tichitt-Tidjikja.

Il y'a donc un programme d'intervention important dans la zone du programme ; mais il importe de signaler au passage ce qui suit :

- L'identification de ce programme est très grossière et le document y afférant ne précise pas les critères de sélection utilisés ;
- Le département chargé du Développement Rural doit mener une action énergique et continue de plaidoyer pour inscrire les besoins prioritaires pour le développement des oasis, définis sur la base de critères précis et pertinents, dans les priorités des programmes mis en œuvre par le Ministère chargé de l'Équipement.

Suivant les termes de références de l'étude relative à la stratégie des transports, « la stratégie de développement du secteur des transports doit être revue pour être désormais définie en termes de contribution à la réalisation des objectifs fixés au niveau du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, en particulier par :

- La contribution à l'amélioration des populations les plus défavorisées à travers le développement des infrastructures routières et pistes rurales des zones enclavées pour garantir le développement économique du pays, assurer la sécurité alimentaire des populations et permettre à ces populations d'écouler leur production ... »

Là aussi, la stratégie en cours de formulation semble intégrer les besoins du secteur dans son ensemble, lesquels n'étaient pas pris en compte dans le Plan National de Transports adopté pour la période 1998-2007 qui sera une mise à jour dans le cadre de cette étude.

Le diagnostic demandé comporte un inventaire général du réseau routier qui englobe les pistes rurales. Les prestations demandées comportent l'identification d'un programme d'investissements fixant et hiérarchisant les priorités. Enfin les tâches relatives aux problèmes spécifiques liés à « la rationalisation des dessertes rurales leur gestion » sont définies de manière explicite.

Nous n'avons pas pu cependant disposer des résultats de cette étude qui ne sont pas encore publiés. Il importe à cet égard que le Ministère chargé du Développement Rural se prépare à temps pour s'assurer que ses besoins ont été suffisamment pris en compte, lors de la validation de l'étude.

Infrastructures hydrauliques

La détermination des besoins en infrastructures hydrauliques a été établie sur la base des normes de programmation définies par le Ministre de l'Hydraulique et des études réalisées par ce département en 2001.

L'analyse effectuée sur ces chiffres et sur les différents paramètres y afférents (évolution démographique, taux d'échec lié à la disponibilité et à la qualité de la ressource en eau, conditions d'exécution, etc.) a abouti à une extrapolation à partir de laquelle les chiffres définitifs ont été obtenus.

Si la démarche adoptée n'appelle pas des remarques particulières au stade de l'identification globale du programme, il importe de mieux l'affiner au stade de la mise en œuvre dans le cadre d'enquêtes de terrain préalable qui sont généralement effectuées au stade des APS et ce pour un meilleur ciblage.

Sur un maximum de 60 réseaux d'AEP nécessaires pour atteindre les objectifs du CSLP à l'Horizon 2015 dans la zone oasienne, le PDDO prévoit la réalisation de 30 réseaux, soit 50% entre 2006 et 2010 dont les 2/3 au cours des 2 années 2007 et 2008. Suite aux enquêtes de terrain qui ont été effectuées, le programme a prévu la réalisation de 30 puits cimentés pour la satisfaction des besoins en eau potable des localités non éligibles aux réseaux.

Jusqu'ici, ces réseaux n'ont pu être réalisés en raison des retards enregistrés dans la mise en place des financements (la composante infrastructures est prévue sur financement du FADES et la convention correspondante devrait être signée incessamment).

Salles de classes et Postes de santé

Sur les besoins identifiés pour atteindre les objectifs du CSLP en 2015, le PDDO prévoit la prise en charge de 30% en besoins des salles de classes et des 25% des besoins en postes de santé dans la zone du Programme, au cours de la période 2006-2010.

Compte tenu de ce qui précède, on peut dire qu'il existe une vision beaucoup plus claire sur les différents aspects de la problématique du développement des oasis avec le projet PDDO ; mais au jour d'aujourd'hui, on ne dispose pas d'un recul suffisant pour évaluer l'impact de ce projet : quelques actions limitées ont pu être réalisées jusqu'ici sur financement du FIDA et le programme d'infrastructures dans sa totalité n'a pu démarrer jusqu'ici en raison des retards liés à la mise en place des financements correspondants (la convention de financement du FADES qui prend en charge cette composante devrait être signée incessamment).

4 /Agriculture Pluviale

4.1 Problématique

Comme son nom l'indique, l'agriculture pluviale est tributaire de la pluviométrie, qui dans le contexte de la Mauritanie est assez aléatoire. Elle est ainsi beaucoup plus **vulnérable et fragile** que les autres « types d'agriculture » où les ressources en eau utilisées (eaux souterraines et eaux du fleuve), offrent une plus grande marge d'autonomie, même si elles sont elles aussi fortement dépendantes de la pluie.

Le potentiel cultivable est très important (220.000 ha), mais les surfaces cultivées peuvent varier dans un rapport de 1 à 4, en cas de mauvaise pluviométrie.

L'importance de l'agriculture en zone pluviale est liée à la fois à ce potentiel de production élevé, mais surtout à l'effectif de la population concernée (750.000 habitants) et à l'état d'extrême pauvreté qui caractérise cette population : l'incidence de la pauvreté y atteint 70% (la plus forte du pays) avec une tendance à l'aggravation !, contrairement à ce qui est constaté partout ailleurs.

4.2 Diagnostic de la SDSR

Les cultures de « diéri » qui sont les plus dépendantes de la pluie fournissent les productions élevées, en cas de bonne pluviométrie : plus de 180 000 hectares cultivés en 1994/1995, soit

pratiquement le double des superficies cultivées dans les autres systèmes de production de la zone, les rendements moyens y étant cependant relativement plus faibles (de l'ordre de 70%).

La production derrière barrages ne représente que 20% de la production totale en céréales, malgré la maîtrise partielle de l'eau ; les rendements sont plus élevés que dans le Dieri.

Les cultures en décrue naturelle contrôlée sont pratiquées dans la zone du fleuve qui offre des possibilités de décrue contrôlée avec la maîtrise totale de l'eau. Les productions y sont globalement beaucoup plus faibles que dans les autres systèmes de production et les rendements moyens y sont du même ordre que les cultures derrière barrage.

L'élevage demeure l'activité prépondérante et la principale source de revenus de la zone pluviale.

Les techniques de production et le matériel utilisé restent partout archaïques.

Le diagnostic de la SDSR se limite à une description sommaire des modes de production avec quelques chiffres sur les superficies cultivées et les rendements, les consommations et les prix ; quelques contraintes sont évoquées, mais sans lien pertinent avec les insuffisances constatées.

On ne peut pas, à la lumière de ce diagnostic, se faire une idée du taux de couverture des besoins, ni des disparités régionales en la matière, ni de l'impact des investissements réalisés.

4.3 Perspectives

Comme pour l'agriculture oasisienne, les objectifs sont formulés de manière très générale. Là aussi, l'approche n'est pas suffisamment affinée.

Parmi les 3 axes d'intervention prioritaires retenus, les infrastructures sont concernées partiellement ou exclusivement :

- Sécurisation de la production vivrière : cet axe comporte la réhabilitation des barrages, mais on ne précise pas la nature des problèmes posés (qualité d'exécution, absence d'entretien par exemple ...), alors que pour l'agriculture irrigués, les raisons sont bien définies : exemples : mauvaise conception, mauvais entretien des équipements d'irrigation, etc ;
- Développement des capacités des populations : même si il n'est pas précisé dans quels domaines précis, cela pourrait et devrait concerner des domaines liés aux infrastructures (entretien des ouvrages, cirage des buses sur des pistes rurales, etc) ;
- Désenclavement : le désenclavement est cité comme facteur de développement, du ressort de l'investissement public, pour la réalisation de pistes et de petits marchés locaux , nécessitant l'implication des communes, en raison de son caractère de « service public » local.

Dans le chapitre consacré aux projets en cours et projets d'avenir, le document note l'existence de divers projets d'aménagement rural en cours d'exécution dans la zone pluviale, en plus du PGRNP ; il ne prend même pas la peine de lister ces projets, à plus forte raison préciser leur contenu, même de façon très sommaire, et surtout analyser la cohérence d'ensemble qui s'impose dans leur mise en œuvre, surtout que tous ces projets relèvent de la tutelle du Ministère chargé du Développement Rural ; il se contente d'indiquer vaguement.

Comme pour l'agriculture oasienne, les tableaux correspondants du PIP ne sont pas présentés.

S'agissant des barrages qui constituent le fondement de toute stratégie de développement de ce sous secteur, la SDSR reste au niveau de chiffres très grossiers : 65 barrages prévus à l'horizon 2015 par le MDRE (non compris ceux du PGRNP), le montant des financements correspondants et les superficies qui seront mises en œuvres à l'horizon 2015, à l'issue de ces programmes.

Il faut signaler cependant des recommandations générales intéressantes, formulées au sujet de la mise en œuvre des projets : «il faut abandonner la démarche ad hoc des projets et insérer les investissements publics d'aménagement rural dans un programme national à l'Horizon 2015, comprenant :

- Une identification des besoins (réhabilitation et désenclavement),
- Une priorisation selon des les critères de durabilité et de rentabilité,
- Une unification des conditions d'exécution (termes de références des études, CPS des travaux, normes techniques et environnementales, normes de coûts),
- Une définition précise des modalités de participation financière des bénéficiaires. »

Mais cette recommandation, qui est en elle-même pertinente, aurait gagné à être étayée par des arguments et des chiffres (pour pouvoir justement en apprécier la pertinence !, en particulier à l'endroit des décideurs politiques) au lieu d'en rester à des énoncés de principes généraux ; et ce, d'autant plus que, dans le plan d'action, il n'y a rien qui est proposé pour concrétiser cette recommandation.

Enfin, il y'a lieu de noter à ce sujet, que cette recommandation n' a nullement été pris en compte dans les projets initiés après l'élaboration de la SDSR et qu'elle reste plus que jamais d'une grande acuité.

4.4 Principaux projets exécutés depuis l'élaboration de la SDSR et projets programmés à l'horizon 2015

Principaux projets exécutés depuis l'élaboration de la SDSR

Projet de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale (PGRNP)

Ce projet, conçu comme première tranche d'un programme à long terme (20 ans), pour la gestion des ressources naturelles dans toute la zone pluviale, s'est achevé en 2003. Il constitue l'un des plus importants projets réalisés dans cette zone au cours des dernières années. Il est intervenu dans 195 villages, pour 250 prévus initialement.

Le rapport d'achèvement de ce projet, note en particulier, que :

- «Aucune situation de référence n'avait été établie au démarrage du projet pour permettre d'évaluer le degré d'atteinte de l'objectif de développement (impact attendu), des objectifs spécifiques (effets attendus) et les résultats du projet. ». Ceci explique probablement pourquoi le diagnostic de la SDSR, au niveau de l'agriculture pluviale, s'est limité à une description des modes de production, comme cela a été souligné dans ce qui précède. Mais, même dans ce cas, le document aurait du, au moins, mettre en exergue cette lacune qui est de taille et préconiser les solutions appropriées pour y remédier ;
- « Les indicateurs de performances pour ces différents éléments sont difficiles à mesurer ».

Ce projet comportait une composante « Infrastructures et équipements » qui a permis notamment la construction ou la réhabilitation de 70 puits et 8 systèmes d'approvisionnement en eau potable, la création de 210 hectares cultivables derrière barrages, l'installation de 74 parcs de vaccination de bétail, la promotion de la traction animale avec la distribution de 1744 charrues, et enfin la construction de 5 postes de santé et 32 classes.

Le projet a également assuré la formation de base des communautés bénéficiaires pour la maintenance des infrastructures réalisées.

Il a été noté, au niveau de l'exécution des travaux, des contraintes liées à la mauvaise conception ou aux mauvais choix technologiques, qu'il a été recommandé de prendre en compte dans les interventions futures.

Le rapport note également des insuffisances notoires en matière de suivi-évaluation qui n'a pas été bien pris en compte lors de la phase évaluation et qui s'est répercuté sur l'exécution du projet.

Projet de Développement Rural Communautaire (PDRC)

Le Projet de Développement Rural Communautaire (PDRC) constitue la suite du PGRNP. Les leçons tirées de l'exécution du PGRNP et d'autres projets financés par la Banque Mondiale, ont été prises dans son identification. Il se fixe pour objectifs d'étendre les résultats du PGRNP en termes de couverture géographique (augmentation du nombre de villages) et d'envergure (impliquant le développement communal et inter-villageois).

Le PDRC comporte une sous-composante « Fonds d'investissement villageois » qui peut couvrir la construction de puits villageois, la conservation du sol et de l'eau pour améliorer la production agricole à travers la construction de digues et petits barrages.

Il comporte également une composante « Fonds de désenclavement pour les communes rurales » qui vise l'amélioration de la desserte de ces communes.

Enfin le PDRC comporte une composante suivi-évaluation.

Projets programmés à l'horizon 2015

Projets à court terme (2005-2010)

- Projet Petits Barrages Hodh El Gharbi
- Programme de réhabilitation de 60 barrages dans les wilayas agricoles
- Aménagement de retenues collinaires dans les wilayas de l'Adrar et de l'Inchiri
- Valorisation des eaux de surface vidangées à l'aval des barrages
- Programme de suivi hydrologique durable de 50 bassins versants

Certains de ces projets ne figurent pas au PIP

Projets à moyen terme (2010-2015)

- Inventaires des ouvrages hydrauliques de captage des eaux de surface
- Réhabilitation de 16 barrages sur les 33 construits dans les zones limitrophes d'Achram-Djouk
- Suivi hydrologique durable de 50 bassins versants

Certains de ces projets sont inscrits au PIP.

Enfin il existe une liste de projets qui ont d'ores et déjà été identifiés pour le long terme (2015-2030).

S'agissant du désenclavement, en plus des routes prévues pour la zone oasienne qui bénéficient tout autant à la zone pluviale, il existe certaines routes qui sont prévues dans le même programme prévisionnel du Ministère chargé de l'Équipement et qui concernent plus spécifiquement la zone pluviale.

BIBLIOGRAPHIE

Il existe une documentation nombreuse et riche directement ou indirectement en rapport avec les problématiques du développement rural. Nous avons pu en consulter une bonne partie ; mais nous n'avons eu le temps de collecter documents essentiels dont nous avons pris connaissance auprès de certains responsables du Ministère, qui complètent, précisent ou réactualisent les documents sur lesquels nous nous sommes appuyés pour ce travail ; de même que nous n'avons eu le temps de rencontrer certains responsables pour partager avec eux des interrogations ou des appréciations pour tirer certaines conclusions ou faire certaines recommandations.

Les principaux documents consultés sont présentés dans ce qui suit :

- Stratégie de Développement du Secteur Rural
- Document d'Evaluation de la Phase II du PDIAM
- Rapport de Pré Evaluation du Programme de Développement Durable des Oasis
- Rapport d'achèvement du Projet de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale
- Rapport d'évaluation du Projet de Développement Rural Communautaire
- Maitrise de l'Eau et Infrastructures Rurales en Mauritanie
- Plan National de Transport
- Termes de références de l'étude relative à la Stratégie des Transports Terrestres
- Programme prévisionnel 2006-2016 de la Direction des Travaux Publics / MET
- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
- Cadre Global de Dépenses à Moyen terme / 2006-2010